FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Étude de faisabilité géothermique et stratégie énergétique patrimoniale – Analyse des synergies avec le développement photovoltaïque

Date et heure limites de réception des offres :
07 décembre 2026 à 12:00

Fondation Bon Sauveur d'Alby
7 rue de Lavazière
81000 ALBI

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Étude de faisabilité géothermique et stratégie énergétique patrimoniale – Analyse des synergies avec le développement photovoltaïque
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	6 mois
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 5
2.5 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'études 6
Comité de pilotage 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Étude de faisabilité géothermique et stratégie énergétique patrimoniale Étude de faisabilité géothermique et stratégie énergétique patrimoniale – Analyse des synergies avec le développement photovoltaïque

.La présente consultation porte sur la réalisation d'une étude de faisabilité de niveau avant-projet sommaire (APS) relative à une ou plusieurs pompe(s) à chaleur géothermique(s), reposant soit sur un aquifère superficiel, soit sur un champ de sondes géothermiques verticales, soit sur une comparaison argumentée de ces deux solutions. Elle devra également analyser les synergies possibles avec les installations photovoltaïques existantes ou projetées par la Fondation.

L'étude doit permettre à la Fondation de décider de manière éclairée de la poursuite ou non du projet, d'identifier les investissements susceptibles d'être engagés, de définir une trajectoire patrimoniale de décarbonation et de constituer, le cas échéant, les éléments nécessaires à une demande de soutien financier auprès de l'ADEME ou de tout autre financeur.

Le détail de la mission est le suivant :
Etude de stratégie énergétique patrimoniale centrée sur la géothermie,
La Fondation Bon Sauveur d'Alby souhaite engager une étude de stratégie énergétique patrimoniale centrée sur la géothermie, portant sur l'opportunité technique, économique, réglementaire et environnementale de mettre en œuvre une ou plusieurs solutions de géothermie de surface destinées à couvrir tout ou partie des besoins de chaleur, d'eau chaude sanitaire et, le cas échéant, de froid ou de rafraîchissement de son patrimoine immobilier

Lieu(x) d'exécution :
Fondation Bon Sauveur d'Alby
81000 ALBI cedex 09

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79314000-8	Étude de faisabilité
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles non obligatoires

Le CCTP définit six prestations supplémentaires éventuelles non obligatoires, les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
1	Sondages/reconnaissances de terrain ;	Investigations géologiques, géotechniques ou autres reconnaissances nécessaires en cas d'insuffisance des données disponibles. Le titulaire précisera la justification, le nombre et la localisation indicative des sondages, la profondeur ou l'étendue prévisionnelle, la méthodologie, les livrables, remise en état du site, nuisances, les livrables, les délais et le prix détaillé.
2	Test de réponse thermique (TRT) et géo modélisation ;	Réalisation d'un forage ou sonde test si nécessaire, réalisation du test de réponse thermique, TRT, interprétation et simulation thermique dynamique du champ de sondes
3	Investigations hydrogéologiques complémentaires ;	Investigations hydrogéologiques complémentaires sur aquifère : reconnaissances, essais, mesures ou études complémentaires nécessaires pour fiabiliser le scénario sur nappe, hors essais relevant d'une phase ultérieure de travaux.

Code	Libelle	Description
4	Etude photovoltaïque approfondie ;	Étude spécifique des installations existantes ou projetées au-delà de l'analyse de synergie incluse dans la mission de base, comprenant potentiel, productible, autoconsommation, implantation indicative, dimensionnement, économie du projet, CAPEX/OPEX et articulation avec les PAC géothermiques.
5	Assistance aux aides et autorisations ;	Appui à la constitution des dossiers de financement et procédures administratives. Assistance aux demandes d'aides et aux procédures administratives : préparation ou appui à la constitution des dossiers ADEME et autres financeurs, ainsi que des dossiers réglementaires liés au scénario retenu.
6	Assistance à une phase ultérieure de conception ou de consultation.	Appui à la définition du programme technique, à la consultation d'une maîtrise d'œuvre ou à la préparation d'une consultation ultérieure, sans engagement automatique de la Fondation

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Comité de pilotage

L'étude sera suivie par un comité de pilotage chargé d'orienter les travaux, d'examiner les hypothèses et de valider les restitutions intermédiaires et finales. Sa composition prévisionnelle est la suivante :

- Représentant(s) de la direction générale de la Fondation Bon Sauveur d'Alby ;
- Représentant(s) des directions ou services techniques concernés ;
- Représentant de l'ADEME, selon les modalités retenues dans le cadre du dossier d'aide ;
- Toute personne ou entité que la Fondation jugera utile d'associer temporairement ou régulièrement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : La Fondation Bon Sauveur d'Alby est soumise aux règles de la comptabilité privée, le règlement s'effectuera à l'échéance sous forme de virements émis par l'Ordonnateur de la Fondation Bon Sauveur d'Alby.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Annexe technique : Liste des chaufferie.pdf
- Annexe technique : Plan des chaufferie.pdf
- Annexe technique : Plan PDL GAZ.pdf
- Annexe technique : TABLEAU DES SURFACES.xls
- Annexe technique : Surfaces intra et extra propriété.xls
- Annexe technique : Surfaces extra locations.xls

Les annexes constituent des données d'entrée communiquées aux candidats. Ils devront être vérifiés, recollés et, si nécessaire, complétés dans le cadre de la mission. Les éventuels sondages ou investigations complémentaires non compris dans la mission de base devront être proposés et chiffrés séparément comme prestations supplémentaires Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Extrait K BIS	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Qualification OPQIBI 20.13 (ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique) ou qualification équivalente, portée par le candidat, un cotraitant ou un sous-traitant identifié	Oui
Qualification OPQIBI 10.07 (étude des ressources géothermiques) ou qualification équivalente, portée par le candidat, un cotraitant ou un sous-traitant identifié	Oui
Document indiquant la personne habilitée à engager la société	Oui
Dans un souci d'efficacité administrative, les candidats sont invités à présenter leur attestation de régularité fiscale et sociale.	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Offre Financière	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Planning de la réalisation de la mission	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat devra indiquer à minima : • la compréhension du besoin, des enjeux et des contraintes spécifiques de la Fondation ; • la méthodologie détaillée par phase de l'étude et les éventuels points d'adaptation proposés ; • la liste des données nécessaires à la réalisation de l'étude et les hypothèses éventuelles ; • la composition de l'équipe, le rôle de chaque intervenant, les qualifications et certifications ; • les références pertinentes et **attestations d'indépendance** ; • le calendrier détaillé, les réunions et visites comprises ; • la liste et le format des livrables ; • les éventuelles prestations supplémentaires éventuelles non obligatoires (PSE) ou investigations recommandées, notamment les sondages ou reconnaissances de terrain susceptibles d'être nécessaires, avec justification et chiffrage séparé ; • la méthodologie spécifique proposée pour le scénario patrimonial global intégrant géothermie et photovoltaïque ; • les modalités de production de la cartographie énergétique et de la hiérarchisation des bâtiments.	Non
L'offre devra comporter une déclaration explicite de conformité au présent cahier des charges et au guide ADEME 2026. Toute réserve, exclusion ou adaptation méthodologique devra être clairement identifiée et motivée.	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites sur site seront organisées :

- **Lundi 16 novembre 2026 à 9H**
- **Jeudi 19 novembre 2026 à 9H**

Le point de départ des visites se fera au 70 rue Lavazière – 81 000 Albi

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de **M. Joël Granier** par courriel à l'adresse suivante : eco.technique@bonsauveuralby.fr

Une attestation de visite sera remise à l'issue de la visite et devra être jointe à l'offre.

À l'issue de la visite et de l'analyse des éléments techniques remis au DCE (liste et plan des chaufferies, plan PDL gaz, tableaux de surfaces et autres données disponibles), si le candidat estime que des sondages, reconnaissances ou investigations complémentaires sont nécessaires pour fiabiliser l'étude, il devra les identifier dans son offre au titre des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) non obligatoires, en précisant leur justification, leur contenu, leurs délais et leur coût détaillé. Leur commande éventuelle restera à la seule décision de la Fondation.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Fondation Bon Sauveur D'Alby
Service Achats
7 rue de Lavazière

81000 ALBI

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Standard .zip / Adobe® Acrobat® .pdf / Rich Text Format .rtf / .doc, docx ou .xls, xlxs ou .ppt, pptx en version Microsoft Office / ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Le soumissionnaire est invité à :
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les noms des fichiers ne doivent pas comporter plus de 35 caractères sous peine d'impossibilité d'ouverture des fichiers.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur **la plateforme AWS-Entreprise** (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Lundi 07 décembre 2026 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	25.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie, conformité au guide ADEME 2026, compréhension du besoin et pertinence du périmètre proposé	*20.0*
2.2-Qualité de l'analyse multi-bâtiments, comparaison nappe/sondes et prise en compte proportionnée des synergies géothermie–photovoltaïque	*10.0*
2.3-Qualité des livrables, de la synthèse décisionnelle et de la feuille de route proposée	*10.0*
3-Compétences, qualifications de l'équipe	20.0
3.1-Qualifications et compétences complémentaires mobilisées en thermique, géothermie et sous-sol (OPQIBI 20.13 et 10.07 ou équivalents)	*10.0*
3.2- Pertinence de l'expérience mobilisée notamment pour des sites sanitaires, médico-sociaux, multi-bâtiments ou à fonctionnement continu	*10.0*
4-Performance environnementale de l'exécution de la mission	10.0
4.1-Mesures environnementales directement liées à l'exécution du marché : limitation des déplacements et des consommables, dématérialisation, utilisation prioritaire des données existantes, organisation des investigations de terrain, réduction des nuisances et remise en état en cas de sondages/reconnaissances, gestion des déchets et prévention des impacts sur le sol, l'eau et les activités du site.	*10.0*
5-Organisation, disponibilité et calendrier d'exécution	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Le marché sera attribué au candidat ou au groupement qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés assortis de leur pondération.
Un zéro sur l'un des critères ou sous-critère est éliminatoire, l'offre ne sera pas classée

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

A l'issue d'une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec 2 candidats maximum. La sélection des candidats invités à négocier s'effectuera au regard de leur classement à l'issue d'une première analyse et de l'intérêt présenté par leur offre. Les candidats qui seront les moins bien classés ne seront pas invités à négocier.
Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Toulouse
2 allée Jules Guesde
BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 61 33 70 00
Télécopie : 05 61 33 71 13
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Toulouse
2 allée Jules Guesde
BP 7015
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 61 33 70 00
Télécopie : 05 61 33 71 13
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/